

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

* Travail - Justice - Solidarité

DÉCRET N° D 95/ 340 /PRG/SGG

NOMMANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA PRESSE RURALE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret n° 94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant Restructuration du Gouvernement ;

VU Le Décret N° 94/078/PRG/SGG/ du 23 Août 1994, portant Composition Partielle du Gouvernement, complété par le Décret n°94/079/PRG/SGG/du 26 Août 1994 ;

VU Le Décret N° 94/118/PRG/SGG, portant Attributions et Organisation du Haut Commissariat à l'Information ;

DECRETE

ARTICLE 1/- Monsieur Mamadou Saliou BALDE, Journaliste matricule n°130196W, rédacteur en chef du journal HOROYA est nommé Directeur Général de la Presse Rurale.

ARTICLE 2/- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République .

CONAKRY LE 6... DECEMBRE 1995


LE GÉNÉRAL LANSANA CONTE